

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **11 mai 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-05-153

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 11 mai 2015

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adjudication contrat - Jeux d'eau
- 4 Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour
- 5 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-05-154

3. ADJUDICATION CONTRAT – JEUX D'EAU

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur SEAO pour la construction de jeux d'eau ;

ATTENDU QUE onze entreprises ont soumissionné dont les noms et résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix taxes incluses
Construction Lavallée	115 653.35 \$
Terrassement Limoges et Fils	116 036.02 \$
Ciment projeté et piscines Orléans Inc.	120 930.70 \$
Équipements récréatifs Jambette Inc.	123 084.19 \$
Lambert et Grenier Inc.	126 426.51 \$
Simexco	144 155.66 \$
Les Entreprises Berthier Inc.	149 622.72 \$
Installation Jeux-Tec Inc.	151 127.74 \$
Saho Design extérieur	163 431.49 \$
Groupe Mécano	179 524.26 \$
Nordmec Construction Inc.	189 331.63 \$

ATTENDU QUE la soumission de Groupe Mécano comportait une erreur de calcul de 3.26 \$ qui ne change en rien l'ordre des soumissionnaires ;

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été jugées conformes ;

ATTENDU QUE Mme Lemire, directrice générale, recommande de mandater la firme WSP pour la surveillance des travaux au coût de 3 520 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE Mme Lemire, directrice générale, recommande de mandater la firme LVM pour le contrôle qualitatif au coût de 1 382.50 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE l'un des terrains de volleyball devra être déplacé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'octroyer le contrat de construction de jeux d'eau à Construction Lavallée au montant de 115 653.35 \$ taxes incluses aux termes et conditions stipulés dans l'appel d'offres. Il est aussi résolu de mandater la firme WSP pour la surveillance des travaux au coût de 3 520 \$ plus taxes et la firme LVM pour le contrôle qualitatif au coût de 1 382.50 \$ plus taxes. Il est aussi résolu de rendre disponible un montant de 2 000 \$ pour le déplacement d'un des terrains de volleyball.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-05-155

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 15 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1er juin 2015.